Image not found or type unknown

frais d'huissiers pour mainlevée sur paiement direct

Par **zaza56**, le **03/05/2011** à **18:03**

Messieurs,
suite à jugement, l'ex-conjoint de mon mari a donné la mainlevée concernant le paiement direct de la pension alimentaire pour leur fille majeure - le paiement devant être effectué entre les mains de mademoiselle et non plus de sa maman.

Qui doit supporter les frais de mainlevée dans ce cas?
Quels sont les articles de loi ou décrets qui régissent le règlement des frais?

Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés